

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée  
Unité Gouvernance et Planification

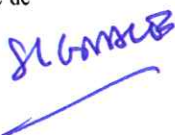
Lyon, le 4 - SEP. 2012

Le Préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

à

Destinataires in fine

Affaire suivie par : Pierre-Jean Martinez  
Chef de projet «SDAGE et programme de  
mesures»  
Tél. : 04 26 28 67 36  
Courriel : pierre-jean.martinez  
@developpement-durable.gouv.fr



**OBJET :** *Consultation réglementaire sur le projet de classement des cours d'eau*

La procédure de révision des classements des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement entre dans une étape importante de consultation institutionnelle, après avoir donné lieu à de nombreux échanges au sein des instances du comité de bassin.

J'ai souhaité que la liste des organismes consultés sur le projet de classement et l'étude de son impact sur les usages soit la plus large possible afin que l'ensemble des acteurs institutionnels concernés puissent me faire part de leurs observations sur ce projet particulièrement important qui contribuera aux objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée.

Je rappelle que cette procédure consiste à établir deux listes de cours d'eau, la première visant la non détérioration de la continuité écologique, et la deuxième conduisant à la mise en œuvre d'actions de restauration de la continuité biologique ou sédimentaire sur les ouvrages le nécessitant dans les cinq ans suivant la publication des arrêtés de classement.

A l'issue de cette consultation dont la durée réglementaire est de 4 mois à réception du présent courrier, je soumettrai en 2013 le projet final qui en résultera à l'avis du comité de bassin.

Vous trouverez l'intégralité du dossier de consultation sur le site du bassin Rhône-Méditerranée à l'adresse suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/classt-coursdo/index.php>

Je vous remercie de faire parvenir vos avis sur les deux listes et l'étude de leur impact sur les usages avant le 15 janvier 2013 au service de la délégation de bassin de la DREAL Rhône-Alpes.

de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

## Destinataires

- Conseils généraux
- Conseils régionaux
- EPTP
- CLE des SAGE
- Comités de rivières
- Chambres départementales et régionales de commerce et d'industrie
- Chambres départementales et régionales d'agriculture
- Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux
- Parcs nationaux
- Fédérations départementales de pêche et de pisciculture